

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D’AQUEDUC ET D’ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d’administration de la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre, tenue le 13 mai 2025, à 8 h, à la Salle du conseil de Saint-Flavien, au 177 rue Principale Saint-Flavien.

Sont présents

Laurier-Station

Mme Huguette Charest
M. Denis Pérusse
Mme Suzanne Croteau

Saint-Flavien

M. Éric Lepage, président
M. Sylvain T. Bouffard

Sont aussi présents

Mme Nancy Labbé, greffière-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations
M. Stéphane Milot

Était absent

M. Normand Côté

La séance est ouverte à 8 h, par monsieur Éric Lepage, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l’ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025
3. Acceptation des comptes du mois d’avril 2025
4. Information :
 - Procès-verbal sans papier
 - Consommation d’eau
 - Niveau de l’eau
 - 6tem TI – Banque d’heures pour soutien informatique vs MRC
 - Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations – OLMHS
 - Débitmétrie
5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 439 000 \$ qui sera réalisé le 10 juin 2025 – Refinancement
6. Résolution de paiement à Garage Laurier pour réparations du véhicule de service
7. Résolution de paiement à Centre réparation Laurier 2021 pour la carrosserie du véhicule de service
8. Varia
 - 8.1. Vidanges VR
 - 8.2. Adjudication des contrats municipaux
9. Période de questions
10. Levée de l’assemblée

2025-05-033	1. <u>OUVERTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR</u> Il est proposé par Denis Pérusse, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité que l’ordre du jour soit adopté. ADOPTÉE
2025-05-034	2. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2025</u> CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Huguette Charest, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l’unanimité que le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 soit adopté. ADOPTÉE
2025-05-035	3. <u>ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS D’AVRIL 2025</u> CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois d’avril 2025 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l’unanimité; D’ACCEPTER la liste des comptes du mois d’avril 2025 au montant de 116 287,51 \$. ADOPTÉE 4. <u>INFORMATIONS</u> <u>PROCÈS-VERBAL SANS PAPIER</u> Après vérifications auprès de M. René Francoeur de Weblex, à la soumission au montant de 2 932,32 \$, il faudra ajouter le montant de la licence annuelle pour l’utilisation du site internet qui se montait à 2 184 \$ en 2024. Ce sont deux produits différents. Selon lui, nous n’aurions plus vraiment besoin de l’intranet. Pour le moment, les membres du conseil d’administration ne voient pas l’utilité de procéder à ce changement. <u>CONSOMMATION D’EAU</u> Madame Danielle Roy dépose un tableau relatif à la consommation d’eau annuelle pour 2025. Elle dépose également un tableau accompagné de graphiques sur le suivi de la consommation de l’eau des années antérieures et mensuel en date du 12 mai 2025. <u>NIVEAU DE L’EAU</u> Madame Danielle Roy informe le conseil d’administration que le niveau de l’eau est excellent et que nous devrions nous rendre sans problème jusqu’au mois d’août. <u>6tem TI – BANQUE D’HEURES POUR SOUTIEN INFORMATIQUE</u> En avril dernier, Monsieur Yannick Lapointe de 6temTI a contacté Madame Nancy Labbé concernant notre soutien informatique (bureau de la greffière-trésorière et celui de la responsable des opérations). Présentement, le tarif horaire pour les interventions sans contrat est de 125 \$. Il nous propose d’acquérir une banque d’heures à raison de 100 \$/heure pour 15 heures.

En 2024, nous avons utilisé 7,25 heures pour un coût total de 725 \$. Depuis janvier 2025, nous n’avons dépensé que 125 \$. Il semble donc qu’il ne serait pas avantageux de se procurer une telle banque d’heures.

La MRC de Lotbinière a été contactée afin de savoir si un tel service peut nous être offert et à quel prix.

**OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE
D’IMMOBILISATIONS – OLMHS**

Lors de la présentation du rapport financier par les vérificateurs, Madame Eugénie Tardif nous a fait part des « Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations ».

Afin de nous conformer à cette nouvelle norme, Madame Nancy Labbé a demandé des soumissions aux entreprises suivantes : WSP, FQM et TETRA TECH.

À ce jour, seul WSP nous a fait savoir qu’ils n’étaient pas familiers avec cette procédure.

DÉBIMÉTRIE

Madame Danielle Roy nous informe que les résultats commencent à être disponibles, il reste une semaine de lecture pour donner un portrait de la fonte printanière. Madame Roy demandera une semaine additionnelle afin de comparer avec le temps régulier. Les ingénieurs devraient nous faire part de leur interprétation des données en juin.

5. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

2025-05-036

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un
emprunt par billets au montant de 439 500 \$ qui sera réalisé le
10 juin 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 439 500 \$ qui sera réalisé le 10 juin 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
02-12	282 900 \$
01-11	48 400 \$
01-11	108 200 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 02-12 et 01-11, la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Huguette Charest et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 10 juin 2025;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 juin et le 10 décembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	37 000 \$	
2027.	38 300 \$	
2028.	39 800 \$	
2029.	41 300 \$	
2030.	43 000 \$	(à payer en 2030)
2030.	240 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 02-12 et 01-11 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

6. RÉSOLUTION DE PAIEMENT À GARAGE LAURIER INC.

2025-05-037

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de maintenir en bonne condition le véhicule de service;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Garage Laurier Inc. pour les réparations du véhicule;

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement de la facture au montant de 1 385,92 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

7. RÉSOLUTION DE PAIEMENT À CENTRE RÉPARATION LAURIER 2021

2025-05-038

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de maintenir en bonne condition le véhicule de service;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Centre réparation Laurier 2021 pour réparer la carrosserie du véhicule;

Il est proposé par Huguette Charest, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement de la facture au montant de 3 449,25 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

8. VARIA

8.1 Vidanges VR

Madame Huguette Charest fait part aux membres du conseil que l’installation pour vidanges de VR n’est plus en fonction sur l’emplacement du Ultramar.

Il en sera de même bientôt pour le Shell de Saint-Flavien.

8.2 Adjudication des contrats municipaux

À la suite de la séance du 8 avril 2025, Madame Nancy Labbé a procédé à la vérification suivante : notre Règlement numéro 03-2022 modifiant le Règlement 01-18 sur la gestion contractuelle a été modifié lors de la séance du 11 octobre 2022 afin d’inclure la mention « selon le seuil décrété par le ministre ». Pour la période se terminant le 31 décembre 2025, ce seuil est de 133 799 \$.

8.3 Instruments de mesures

La compagnie Véolia a préparé, à la demande de Madame Danielle Roy, une liste des équipements obsolètes à remplacer. De cette liste, deux appareils doivent être remplacés en priorité : un appareil de lecture Spectro au coût de 9 560,04 \$ et une sonde Solitax au coût de 10 035 \$, tous deux avant taxes, à même le budget d’entretien et de réparations.

8.4 Rapport de la visite de prévention de nos installations

Le Fonds d’assurance des municipalités du Québec a transmis le rapport découlant de la visite préventive de nos installations du 1^{er} mai 2025. Ce rapport est accompagné d’une liste de recommandations à effectuer d’ici le 31 juillet 2025. L’une d’entre elles concerne le crépi des murs extérieurs. À cet effet, Madame Danielle Roy demandera des soumissions afin de corriger la situation.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

10. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE :

2025-05-039

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Huguette Charest et résolu à l’unanimité que l’assemblée soit levée à 9 h 18.

ADOPTÉE

Éric Lepage, Président

Nancy Labbé
Greffière-trésorière